

## Rapport moral – AG 8 juin 2024

### Parents, professionnel.les : notre modèle de l'accueil du jeune enfant

L'année 2023 a été marquée par la volonté de l'ACEPPRIF de réaffirmer **les spécificités de l'accueil du jeune enfant** dans nos crèches parentales par **la diffusion de notre lettre ouverte** en réponse aux rapports **de l'IGAS**.

2023 a également été une année dans la continuité de 2022 où nous étions allés dans les crèches avec « l'ACEPPRIF s'invite chez vous », cette fois ci nous vous avons invité au « petit dej' de rentrée » qui nous a permis **de nous réunir pour échanger** sur ce qu'était et ce **qu'apportait l'ACEPPRIF pour le réseau des crèches parentales**. Cet échange nous a permis de nous conforter dans **l'importance et la légitimité de l'ACEPPRIF** pour les parents et les professionnels pour **défendre notre modèle** que l'on souhaite voir pérennisé au fil des années.

Cette année, **la Cour des Comptes a sollicité l'ACEPPRIF et son réseau des crèches parentales des Hauts de Seine pour échanger et défendre les spécificités de notre modèle et porter haut et fort notre conception de l'accueil du jeune enfant**. Nous avons répondu présent à cette sollicitation qui nous a semblé importante compte tenu des enjeux actuels sur le secteur de la petite enfance.

Depuis plus de 40 ans, les crèches parentales répondent aux besoins des familles et ont prouvé leur succès en mettant en avant « **de bonnes conditions de travail pour les professionnel.les** » **grâce au soutien du taux d'encadrement par la présence parentale, l'organisation de temps réflexif sur les pratiques professionnelles**.

Lorsque l'on parle de conditions de travail, on ne peut faire l'impasse sur les évolutions portées par la convention collective ALISFA et notamment sur l'évolution des rémunérations des professionnels de la branche. **L'ACEPPRIF en lien avec le réseau ACEPP s'est fortement impliquée** dans la mise en place des évolutions de la convention collective auprès des parents et professionnels des crèches parentales. L'ACEPPRIF continue de **faire entendre sa voix** sur la nécessité de valoriser les métiers de la petite enfance

L'ACEPPRIF et certaines crèches du réseau ont **depuis longtemps mené des réflexions sur des besoins particuliers des familles (handicap, précarité) mais également des professionnel.les**. Ces réflexions sont entrées **en résonance** avec des demandes institutionnelles. De ce fait, L'ACEPPRIF a saisi l'occasion de s'intégrer dans cette dynamique dans le cadre du **renouvellement de la COG 2023-2027 entre l'Etat et la CNAF**.

3 axes sont ressortis des réflexions de l'Assemblée générale 2023 avec pour 2 axes la logique d'« Aller vers » les familles en précarité et les familles avec un enfant en situation de handicap et un dernier axe qui répond au défi auxquels est confronté le secteur de la petite enfance dans son ensemble qui est **l'attractivité du secteur par le biais de la qualité de vie et des conditions de travail**.

2023 a été pour l'ACEPPRIF **une année de changements** avec le **départ à la retraite** de Guylène Girard en février 2023, puis le **renouvellement du Conseil d'administration** avec le départ de Patricia Mc Gill (trésorière) et de Sylvie Bouveret (présidente) en juillet 2023. Le nouveau conseil d'administration s'appuie sur **des fondations solides** et souhaite poursuivre le travail débuté il y a plus de 40 ans pour valoriser et préserver ce modèle qui nous est cher tout en apportant une nouvelle dynamique dans l'accompagnement des salariés et des crèches parentales du réseau.

Nous **souhaitons pour cela vous voir et nous retrouver nombreux autour de moments conviviaux pour échanger**, poursuivre la **co-construction et la défense de notre modèle des crèches parentales**.